



*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux*  
*Commission ad hoc du marché*

**Sélection régionale restreinte avec présélection ouverte  
n°12/BEAC/DGE-DEMCF/SRRP/CI/2018 du 16 juillet 2018 pour la réalisation  
d'œuvres iconographiques destinées au patrimoine de la BEAC**

**AVIS DE PRESELECTION**

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage d'élargir son patrimoine artistique. A cet effet, elle lance auprès des artistes peintres reconnus de la CEMAC, un concours pour la production d'œuvres destinées à enrichir et personnaliser son patrimoine. Ainsi, elle invite, par le présent avis, les artistes intéressés et remplissant les conditions requises à présenter une candidature. La participation n'est soumise à aucun frais.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

**I. DEROULEMENT DE LA SELECTION**

La sélection se fera en deux étapes, une étape de présélection suivie de la sélection proprement dite.

**a) Présélection**

A cette étape, les artistes seront retenus sur la base de leurs références tel qu'indiqué au point IV ci-après. La présélection ouverte est valable dès réception d'au moins trois candidatures.

**b) Sélection**

Les artistes présélectionnés seront invités à remettre leur proposition d'œuvres. Ils devront exprimer leur créativité sur chacune des sept (07) thématiques suivantes :

- 1) l'Intégration sous régionale de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- 2) l'Emergence des pays de la CEMAC ;
- 3) l'Agriculture moderne dans la CEMAC ;
- 4) la Santé dans la CEMAC ;
- 5) les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans la CEMAC ;
- 6) la Place de la Femme dans la CEMAC ;
- 7) l'Education dans la CEMAC.

Au total, chaque artiste présentera sept (07) œuvres.

Toutes les techniques sont autorisées pour le concours (acrylique, aquarelle, gouache, huile, pastel, graphite, techniques mixtes, etc..).

Seuls les supports en toile ou en feuille de format A3 seront acceptés. Le matériel n'est pas fourni.

Toutes les œuvres retenues feront l'objet d'une cession des droits d'auteur au profit de la BEAC et demeureront sa propriété exclusive. Ladite cession sera matérialisée par une convention signée des deux parties.

Le lauréat de chaque thème recevra la somme forfaitaire d'un million (1 000 000) de Francs CFA. Tout artiste dont aucune œuvre ne sera retenue dans les sept (07) thématiques percevra une somme forfaitaire globale de trois cent mille (300 000) Francs CFA.

Le groupement d'artistes n'est pas autorisé.

**II. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour concourir, les candidats doivent être âgé d'au moins 21 ans et être originaire d'un pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad).

**III. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats à la présente présélection devront fournir un dossier comprenant les pièces ci-après :

- une lettre de motivation de l'artiste dactylographiée ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie certifiée conforme d'une pièce nationale d'identité ;
- une liste de références vérifiables.

**IV - APPRECIATION DES CANDIDATURES**

Les candidatures seront appréciées suivant les critères ci-après :

**a) Critères éliminatoires**

- Dossier incomplet ;
- Non-conformité des pièces administratives aux prescriptions de l'avis de présélection ;
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration.

**b) Critères d'appréciation**

Les références seront notées sur 100 points de la manière suivante :

- type d'exposition (internationale, régionale ou nationale) : 30 points ;
- nombre d'exposition : 25 points ;
- notoriété du lieu d'exposition (galerie, site etc.) : 20 points ;
- reconnaissance ou distinction honorifique liée à l'art : 25 points.

Seuls, les cinq premiers candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation une note au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus pour figurer sur la liste restreinte.

**V - DEPOT ET OUVERTURE DES CANDIDATURES**

Les candidatures, rédigées en langue française devront être déposées sous pli fermé à l'adresse suivante, ou envoyées par courrier électronique au plus tard le **jeudi 16 août 2018** à 12H00, heure locale :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
SERVICES CENTRAUX - BUREAU D'ORDRE - 15<sup>ème</sup> étage - Porte 15.01  
736 Avenue Monseigneur Vogt, BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN  
@ : cgam.scx@beac.int

L'enveloppe extérieure devra porter uniquement la mention : « SELECTION REGIONALE RESTREINTE N° - A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

**VI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés via l'adresse cgam.scx@beac.int./-

**Le Président de la Commission ad hoc,**